

Justificatif attestant des spécificités de la scolarité élèves scolarisés au Lycée Franco Allemand de Fribourg-en-Brisgau

Le baccalauréat franco-allemand repose sur des programmes, organisation et des modalités d'évaluation spécifiques. Il donne tous les droits attachés au baccalauréat français et à l'Abitur allemand :

<https://www.education.gouv.fr/cid21002/le-baccalaureat>

Dans ce contexte :

- Les élèves ne passent pas d'épreuves anticipées en classe de Première
- Leur scolarité en Terminale se déroule sur deux trimestres uniquement.

En conséquence, les élèves du LFA ne peuvent :

- produire de relevé de notes pour les épreuves anticipées de 1ère,
- produire de bulletin de 3ème trimestre de Terminale.

Conformément au droit scolaire du Land Bade-Wurtemberg, il n'est pas porté d'appréciations sur les bulletins trimestriels.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

La Proviseure

C. Polowykow

